



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 5 avril**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sallenôves, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 29 mars 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 25 - votants 31.**

### **Présents :**

Pierre AGERON, Carole BERNIGAUD, Christian BOCQUET, Elisabeth BOIVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jacqueline CECCON, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, François DAVIET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Karine FALCONNAT, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### **Procurations :**

Yolande BAUDIN à Carole BERNIGAUD  
Thomas BIELOKOPYTOFF à Séverine MUGNIER  
Luc DUBOIS à Maly SBAFFO  
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA  
Sylvie LE ROUX à Roland NEYROUD  
Cécile LOUP FOREST à Jean-Pierre CHAMBARD

**Excusé :** Sophie FORNUTO

**Secrétaire de séance :** Henri PERRIN

### **N° 2023-26 : Convention relative à la desserte du territoire de la CCFU par la ligne J5 du réseau J'YBUS**

*Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur*

La Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie (CCRTS) a procédé à l'extension de son réseau de transport public « J'ybus » avec la création, au 1<sup>er</sup> janvier 2023, de deux nouvelles lignes J4 et J5 issues de la restructuration des anciennes lignes régulières interurbaines 32 et 33 reliant Rumilly et Annecy.

Une partie de l'itinéraire de la ligne J5 traverse le territoire de la CCFU, sur les communes de Nonglard et Lovagny :

- La ligne J5 circule entre 6h50 et 20h20 à raison de 7 services par jour, soit une fréquence d'environ 1h50.
- La ligne J5 circule toute l'année du lundi au vendredi
- La correspondance entre la ligne J5 et le réseau SIBRA du Grand Annecy est assurée à Poisy via les arrêts « Lycée de Poisy » et « Poisy Collège » desservis notamment par la ligne Rythmo 1.

Cette ligne J5 dessert 3 arrêts sur le territoire de la CCFU :

- Chez Pochat (commune de Nonglard)
- Lovagny (commune de Lovagny)
- Ancien lavoir (commune de Lovagny)

Une convention, dont le projet est joint à la présente délibération, précise et encadre l'organisation de ce service sur le territoire de la CCFU. D'une durée de 3 ans, elle évoluera par avenant en cas de changement de l'offre de service.

Elle prévoit notamment :

- La mise à disposition des arrêts ci-dessus et leur entretien par la CCFU.
- L'implantation d'un totem d'arrêt J'ybus à chaque arrêt permettant la diffusion de l'information voyageur par la CCRTS.
- Une participation de 25 000 € annuel à la charge de la CCFU pour bénéficier de cette desserte.
- L'élargissement de l'offre pour les scolaires de la CCFU.

Il est proposé au conseil communautaire :

- **D'autoriser** le Président à signer la convention ci-jointe relative à la desserte du territoire de la CCFU par la ligne J5 du réseau J'YBUS,
- **D'autoriser** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**Le secrétaire de séance,  
Henri PERRIN**

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Perrin', written over a blue circular stamp.